

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Rejeté

N° CD442

AMENDEMENT

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 9 BIS

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa qu'il est proposé de supprimer permet aux outils de type Wallet, appartenant à des géants américains, de distribuer directement des titres de transports de la mobilité du quotidien. Il est de nature à créer une situation très déséquilibrée dans le paysage de la distribution et pose des questions majeures de souveraineté.

Il convient de le supprimer.